

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Ain



Plaine et montagne entre Saône et Rhône

La géographie de l'Ain est caractérisée par la dualité de son relief :

- la **partie occidentale est un pays de plaines** avec la Bresse, la plaine de l'Ain, le Val de Saône ou de bas plateaux comme les Dombes ;

- la **partie orientale est constituée de cluses, vallées et montagnes de type jurassien**, dont les sommets du Jura (Pays de Gex, Bugey, Revermont).

Entre ces deux parties, la rivière Ain traverse le département éponyme du nord au sud.

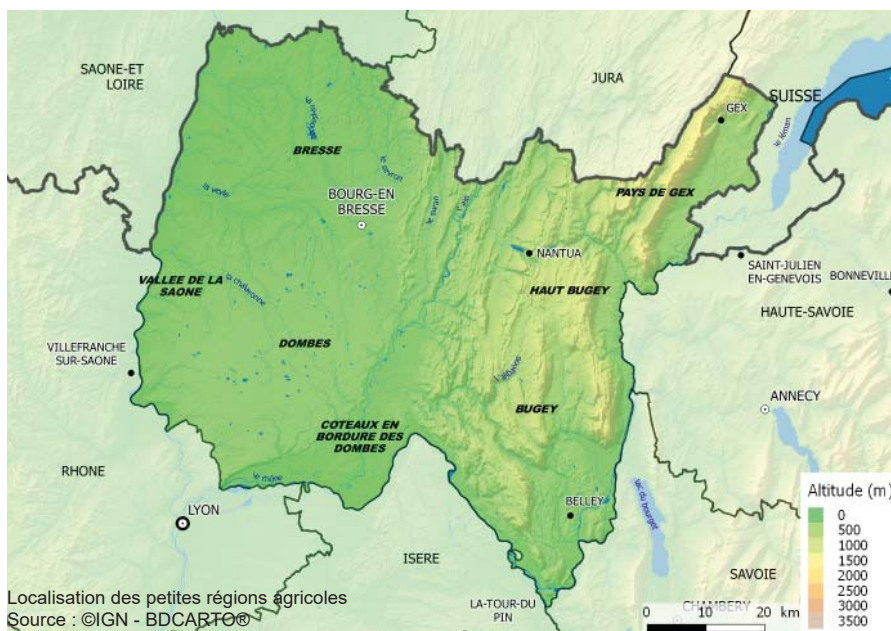
Le point **culminant du massif du Jura et du département** est le Crêt de la Neige qui culmine à 1 720 mètres. La Saône constitue la limite ouest, le Rhône les limites sud et est.

Cultures en plaine, élevage partout

En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **241 000 hectares dont plus de 30 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, l'Ain se classe au 5^e rang des départements de la région.

Il se situe dans le peloton de tête pour de nombreuses productions

* Voir page 4



notamment pour l'élevage hors sol et les grandes cultures. Il occupe le cinquième rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de près de 370 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est la culture de céréales et oléoprotéagineux (COP) qui s'exerce dans les plaines de l'ouest où plus de 56 % de la surface agricole est constituée de terres arables.

Les COP sont la première production en valeur, en particulier le maïs grain et le blé tendre. Le lait de vache vient ensuite, dynamisé par une large offre de productions fromagères.

En Bresse et dans les Dombes, les exploitations d'élevage hors sol de vo-

34 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

47 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES SURFACES
AGRICOLES

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

lailles et de porcins dominent : **les poulets de chair constituent la troisième production du département** en valeur. Les **exploitations viticoles** se concentrent dans le Bugey.

L'agriculture dynamise les territoires ruraux

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 120 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste néanmoins un **secteur d'activité structurant pour les territoires ruraux** (Haut-Bugey, nord de la Bresse) et contribue à un aménagement équilibré de l'espace et des paysages.

Avec **8 100 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 5 500 équivalents temps plein (ETP), l'Ain occupe le 9^e rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations est très variable selon l'orientation de l'exploitation. **Les salariés permanents** fournissent près de 1 000 ETP, soit 16 % du travail total. C'est la part la plus élevée dans la région en grande partie liée à l'implantation de **l'aviculture dans la Bresse, les Dombes et la vallée de la Saône**. La main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) apporte 76 % du travail total, 3^e part la plus faible de la région. Le travail des salariés (hors famille) représente environ 1 400 ETP. Plus des deux tiers sont des salariés permanents.

Démarches de valorisation : des exploitations encore peu concernées

En 2010, 900 exploitations **commercialisent en circuits courts**, principalement les exploitations viticoles et d'élevage d'ovins et de caprins du Bugey.

En 2017, l'agriculture biologique engage 214 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Ain occupe le 9^e rang régional, avec une surface en « bio » de 13 460 ha, soit 5,7 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 8,7 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les grandes cultures et l'élevage herbivore.

L'Ain occupe la dernière place régionale pour le nombre d'exploitations présentant au moins un signe officiel de qualité (470 exploitations). En 2018, le département compte **10 AOP** dont 3 AOP fromagères (Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel, Comté et Morbier), 2 AOP laitières (Crème et Beurre de Bresse), 3 AOP viticoles (Bugey, Roussette du Bugey, Seyssel), 2 AOP volaille (Volaille, Poularde et Chapon de Bresse, Dinde de Bresse) et **12 IGP**.

Des grandes exploitations, le plus souvent en plaine

La taille des exploitations diffère selon leur localisation : **dans les zones d'altitude du Haut-Bugey ou du Pays de Gex**, les exploitations valorisent de **grandes surfaces**. Dans les **espaces moins ouverts de Bresse, du Bugey ou des bords de Saône, leur taille est inférieure**. En moyenne, le département de l'Ain concentre 6,5 % des exploitations régionales et 8,5 % de la surface agricole pour une **SAU moyenne de 62 hectares soit 15 de plus qu'en région**.

La dimension économique des exploitations, quel que soit le territoire, **est supérieure à la moyenne régionale**. Les exploitations de plus petite dimension sont majoritaires dans l'est du département, les exploitations de grande dimension économique étant plus particulièrement présentes dans **l'élevage avicole des plaines occidentales** et les exploitations maraîchères des bords de Saône et des Dombes. Dans l'ensemble, les exploitations sont le plus souvent de taille moyenne ou grande ; la PBS médiane s'élève à 46 200 € soit 11 100 € de plus qu'en région.

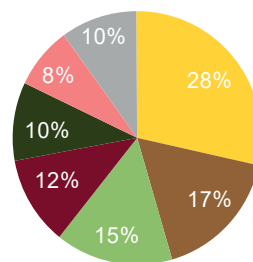
Juridiquement, 27 % des exploitations sont de forme sociétaire soit une part supérieure à la moyenne

4 000
EXPLOITATIONS



8 100
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Grandes cultures
- Polyculture et polyélevage
- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins viande
- Elevage hors-sol
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

régionale (21 %) ; parmi celles-ci, les GAEC* sont majoritaires dans les élevages bovins lait et mixte, les sociétés anonymes et les EARL* dans l'élevage hors sol et le maraîchage.

Une industrie agroalimentaire spécialisée

L'industrie agroalimentaire de l'Ain emploie, en 2015, hors artisanat commercial, près de **3 500 salariés (7^e rang régional) dans 230 établissements**.

Deux secteurs assurent l'essentiel de l'activité :

* Voir page 4

- **l'industrie des viandes avec 1 150 salariés**, est tournée notamment vers l'abattage de porcins et de bovins, avec 45 000 tonnes équivalent-carcasse (3^e rang régional) ;

- **l'industrie laitière**, couplée à la fabrication de fromages, de beurre et de crème, emploie plus de 650 salariés dont la moitié auprès de la coopérative laitière BRESSOR.

L'Ain compte peu de grands établissements agroalimentaires. En 2015, 74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés (en équivalent temps plein). En revanche 82 % des emplois sont situés dans des établissements de 10 à 249 salariés.

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DU DÉPARTEMENT DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS RÉGIONAUX)

PORCINS

26 %

LÉGUMES TIGES

24 %

OLÉAGINEUX

19 %

CÉRÉALES 17 %

VOLAILLES 14 %

SURFACES EN HERBE 6 %

Source : SAA 2015

CHEPTTEL

3 MILLIONS DE TÊTES DE VOLAILLES



185 000

BOVINS DONT 24 % VACHES LAITIÈRES

134 000 PORCINS

32 000 OVINS-CAPRINS



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

POIREAUX ET RADIS : 6 % DE LA PRODUCTION FRANCE

43 000 ha DE MAÏS EN GRAIN

34 000 ha DE BLÉ

LAIT DE VACHE PRODUIT : 283 MILLIONS DE LITRES



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ 10 AOP DONT 3 FROMAGES, 3 VINS, 2 VOLAILLES

12 IGP DONT 5 FROMAGES, 2 VOLAILLES



6 % DE LA SURFACE BIO DE LA RÉGION

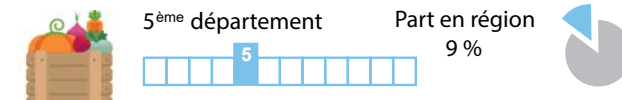
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de l'Ain dans la région

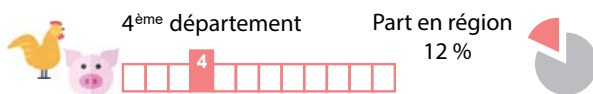
Grandes cultures



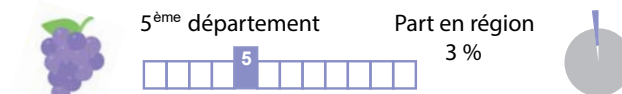
Maraîchage et horticulture



Élevage hors-sol



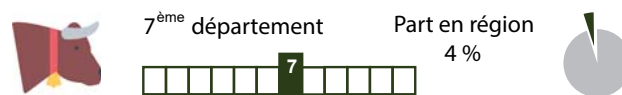
Viticulture



Polyculture et polyélevage



Bovins viande



Source : RA 2010

La forêt surtout présente en montagne

Couvrant **208 000 hectares (6^e rang régional)** soit **36 % du territoire**, la forêt est présente essentiellement en montagne. Elle est le premier mode d'occupation des massifs de l'est. Les feuillus sont majoritaires jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. La forêt est publique (essentiellement communale) pour 31 % de sa surface (21 % dans la région).

La forêt de l'Ain génère une activité économique importante qui représente plus de 5 000 emplois directs dans le département. En 2016, la récolte commercialisée se fixe à 328 000 m³. Elle alimente une filière complète de transformation et de valorisation de cette matière première

(bois énergie, bois d'œuvre, bois d'industrie).

L'Ain occupe une **place médiane dans la région pour l'exploitation de la ressource forestière**. Il compte 8 % du volume de bois sur pied de la région et la récolte commercialisée représente 6 % du total régional. La récolte constituée pour moitié de résineux est majoritairement **destinée au bois d'œuvre (69 %)**.

De nombreuses filières d'enseignement agricole

L'Ain est le **sixième département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements accueillent 2 200 élèves et 320 apprentis. L'offre de formation

couvre **les niveaux VI** (cycle orientation collège) **à III** (BTS et classes prépa) mais le département ne compte pas d'établissement d'enseignement supérieur ou de recherche. L'enseignement de niveau bac (niveau IV) est surreprésenté avec 68 % des élèves pour 60 % dans la région. En revanche, le **niveau des diplômes préparés en alternance est plus élevé** : ils sont de niveau III (BTS) pour une majorité d'apprentis.

La place de l'enseignement privé est majoritaire (1 500 élèves partagés pour moitié entre temps plein et rythme approprié).

L'établissement Public Local de Cibeins propose des **formations « rares »** en élevage canin et aquaculture.

Benoît Fontaine

36 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
328 000 M³

DONT **69 %** DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT
AGRICOLE
9 ÉTABLISSEMENTS
DONT
7 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



2 200 ÉLÈVES
320 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.